



Le P'tit loup

Novembre 2024

AFFOUAGES

Flash info



Pour cette nouvelle saison, les affouages auront lieu dans les parcelles n°3 (Blâme), n°22 et 24 (Richets), entre le 14 janvier et le 15 avril 2023 inclus. La quantité de bois sur les parcelles soumise pouvant être limitée, il pourra être proposé des lots d'affouages sur des parcelles non soumises.

Les personnes intéressées devront adresser leur inscription par mail à mairie@boussieres.fr ou auprès du secrétariat de la commune au plus tard le **samedi 23 novembre 2024**. Toute inscription doit être accompagnée d'une attestation d'assurance de responsabilité civile valide.

La taxe d'affouage s'élève à **75 Euros** pour un lot de **15 stères env**, avec règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public.

La date d'information et d'attribution des lots d'affouages, habituellement proposée mi-janvier, sera confirmée aux affouagistes après la date limite d'inscription. Cette année la coupe se fera sur pieds, il n'est donc pas nécessaire d'attendre le passage de l'exploitant. L'idéal serait de débiter les affouages dès décembre 2024.

Le règlement d'exploitation sera remis lors de la réunion d'affouages.

Pour toutes précisions, vous pouvez contacter Nicolas JEANDOT au 06 98 88 51 87 ou Sylvain SCEUR au 06 83 82 70 63.

VENTE DE BOIS FAÇONNÉ

Une 1ère livraison de bois façonné a eu lieu courant septembre 2024.

Environ **50 stères**, en bois d'**1 mètre**, sont encore disponibles à la vente, pour un montant de **45 Euros/stère**.

ATTENTION : la quantité prévisionnelle de coupe de bois pour 2025 étant insuffisante, nous ne pourrons renouveler cette opération l'année prochaine.

Vous pouvez dès à présent remplir et déposer le bon de commande en mairie, ou l'adresser par mail à mairie@boussieres.fr, au plus tard le **samedi 14 décembre 2024 à 12h**. L'enlèvement se fera après réception du chèque.

☞

Commune de Boussières - Vente de stères de bois – Bon de commande

Nom : Prénom :

Adresse :

Mail :Téléphone :

Je passe commande de stères de bois, pour un montant total de€uros.

Date et signature :



AGENDA

Vendredi 13 décembre

Descente aux lampions de Boussières à Torpes organisée par le Comité Noël et le Conseil Municipal des Jeunes.

Vendredi 20 décembre

Fête de Noël : La municipalité vous offre le premier verre de vin ou de jus de pomme chaud à la Maison des Loups à partir de 18 heures.

Vendredi 10 janvier

Vœux du maire à la Maison des Loups à 19h



LA DESCENTE AUX LAMPIONS

Vendredi 13 décembre

Le comité Noël ainsi que le CMJ, vous invitent à participer à une descente aux lampions inoubliable.

Le départ sera donné à 18h45 depuis la cour de l'école primaire, avec les enfants et habitants de Torpes, jusqu'au lavoir des papeteries, en passant par le bois.

La fin de la manifestation est prévue à 20h30. En cas de mauvais temps, la randonnée sera annulée. Elle sera peut-être remplacée par une soirée à la Maison des Loups.

Durant toute la manifestation, les enfants seront sous la responsabilité d'un parent.

Sur place, des stands tenus par les associations des deux villages, pour vous restaurer et vous désaltérer. Vous avez la possibilité de réserver un ou des hot-dogs en utilisant le coupon ci-dessous jusqu'au 01 décembre. Les règlements s'effectueront avec ce coupon réservation, à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie. Des crêpes seront également en vente sur place.

La Mairie offre les lampions aux enfants des écoles de Boussières.

Vous pouvez également commander des lampions directement auprès de l'APE via le coupon ci-dessous, au plus tard le 01 décembre. La distribution des lampions aura lieu le 7 décembre à la salle de la Mairie.

Rejoignez-nous et laissez-vous émerveiller par la beauté des lampions illuminant notre village.

REPAS (HOT-DOG) SUR PLACE

NOM : Prénom(s) :

Nombre de Hot dog : X 4 € = €

RESERVATION LAMPIONS

NOM : Prénom(s) :

Nombre de lampions : X 2 € = €

Suivez toutes les actualités de la commune de Boussières sur notre page

Facebook : <https://www.facebook.com/MairiedeBoussieres/>

